

Inflation : **déjà** un surcoût de 90 €/mois pour les ménages !



L'inflation a connu une nouvelle accélération en France au mois de mai, à 5,2% sur un an, dépassant la barre des 5% pour la première fois depuis septembre 1985.

90€

Selon l'observatoire de « 60 millions de consommateurs », l'inflation pourrait entraîner, **un surcoût moyen de 90 € par mois pour les ménages** :

- un tiers, en raison de la hausse des prix de **l'énergie** (25% ~32 €) ;
- un tiers concernant **le prix du carburant** (20% ~27 €) ;
- un tiers de **hausse des prix des produits de consommation courante** (7%~30€).

↳ Les revalorisations du SMIC sont en adéquation avec ce montant.

La rémunération du temps de pause

20 Min

Le temps de pause est rémunéré pour **compenser l'absence de temps de repos consacré au repas**, selon les dispositions conventionnelles. Globalement, les « **7h24min** » représentent du **temps contraint, à passer au sein de l'entreprise**. Il n'y a donc aucune raison d'évoquer une réintégration dans le salaire de base et d'affirmer qu'aucun salarié n'est payé au SMIC, dixit la Direction. La base de calcul des 35h donne 151,66 h par mois, le passage à 158,9 h ne change rien !

Une Direction qui cherche à exclure

Depuis de nombreuses années, la Direction cherche à exclure une partie des salariés. On ne peut se satisfaire de cette situation !

En particulier, lorsque ces mesures d'exclusion concernent les personnes avec les salaires les plus faibles.

Des aides gouvernementales, oui mais ...



La Direction préfère miser sur les mesures gouvernementales pour pallier la baisse du pouvoir d'achat.

Pour la CFDT, les salariés d'ALLGAIER France doivent pouvoir vivre dignement de leur salaire et non attendre ou devoir compter sur diverses aides.

De plus, les métiers de la métallurgie ne sont pas les plus protecteurs en matière de conditions de travail (nuisances sonores, risque chimique, risque électrique, ambiance thermique, risques liés à l'activité physique - poids des pièces, douleurs, TMS, lombalgies - risques liés à l'organisation du travail - travail posté, perturbation des rythmes biologiques, RPS,)

↳ **Il n'est pas acceptable d'avoir 14 personnes au SMIC (10,85€ brut/h).**

Critères d'augmentation des cadres

Critère 1	<input checked="" type="checkbox"/>
Critère 2	<input type="checkbox"/>

Cette distribution serait individuelle et basée sur leurs objectifs avec certainement de très fortes disparités.

Plusieurs cadres nous ont assurés ne pas connaître leurs objectifs !

La Direction propose une enveloppe avec le même pourcentage, revenant à doubler le montant de l'augmentation du talon 70€ .

Le talon de 70€ est insuffisant pour inhiber l'inflation.

- Revalorisation du SMIC, depuis le 1^{er} octobre 2021 : + 91€ ;
- l'observatoire de 60 millions de consommateurs : surcoût de 90€ ;

La forte inflation ne peut pas nous conduire à sous dimensionner, ou à exclure systématiquement certains salariés.

Nous continuerons à échanger avec les salariés durant la semaine prochaine afin de recueillir les avis et commentaires sur les propositions.

Nous aurons donc toutes les « options » sur la table pour la réunion du 9 juin 2022.

L'équipe CFDT ALLGAIER France